

## Commune de VILLEGUSIEN LE LAC

Le maire revient sur la conférence santé où l'Etat s'est positionné sur la gradation de soins entre Chaumont et Langres, alors que les élus du PETR se sont positionnés sur un hôpital unique situé à Rolampont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'approuver la motion suivante :

Nous, élus de la Commune de VILLEGUSIEN LE LAC, tenons à exprimer notre détermination à obtenir l'organisation d'une offre de soins de qualité et pérenne pour les habitants du territoire centre et sud Haute-Marne.

Nous estimons que les discussions autour de cette problématique ne se sont pas déroulées dans des conditions satisfaisantes. Organiser des réunions n'est pas synonyme de concertation si les positions de chacun ne sont pas respectées et étudiées. Nous considérons le travail de nos collègues du PETR du Pays de Langres et de l'administration, et demandons instamment un effort réel de réciprocité. Si nous nous félicitons de l'attribution d'une enveloppe de 66,2 Millions d'€ dans la cadre du Ségur, nous savons que cette somme est bien loin d'être en mesure d'apporter à elle seule une réponse à des difficultés structurelles : depuis 2011, notre territoire a déjà bénéficié de près de 77 millions d'Euros d'aide - à titre exceptionnel -, sans permettre une amélioration de la situation de l'offre hospitalière. La réflexion sur l'offre de soins initiée dans le cadre du Ségur postulait que la situation actuelle ne pouvait perdurer, chose qui semblait faire consensus.

Le lundi 15 mai dernier, l'Agence régionale de santé a dévoilé le contenu du projet de santé pour le centre et sud Haute-Marne :

*La construction de deux hôpitaux, l'un à Chaumont sur le site actuel et un hôpital de proximité à Langres ainsi que la modernisation de celui de Bourbonne-les-Bains. A Langres, les travaux devraient débuter en mai 2025 pour une fin prévue en avril 2027.*

*A Langres, un hôpital de proximité comprenant 28 lits au lieu de 60 lits actuellement.*

*Plus de chirurgie, plus de laboratoire mais uniquement une biologie en déclinaison territoriale c'est-à-dire l'absence de biologiste sur site, des appareils d'analyse remplacés par des automates.*

*Des navettes pluriquotidiennes entre Langres et Chaumont pour les examens non urgents, sinon un coursier pour partir en urgence en cas d'examen nécessitant un rendu rapide.*

*Plus de pharmacie mais un dépôt de médicaments.*

Nous réaffirmons que cette solution n'est pas envisageable pour notre territoire.

En premier lieu, cela éloignerait une grande partie de notre population d'un hôpital disposant de lits de médecine.

Plus inquiétant encore pour l'équilibre global de l'offre de soins sur notre territoire, cela amplifierait grandement le taux de fuite sur le CHU de Dijon et le CH de Vesoul. De fait, cela mettrait en péril le CH de Chaumont, qui ne verrait pas son activité correspondre à son dimensionnement, dégradant ainsi, comme actuellement, sa santé financière. La gradation des soins entre les CH de Langres et Chaumont est une chimère, qui ne s'est jamais vérifiée dans les faits, comme l'exemple du transfert de la maternité de Langres à Chaumont l'a prouvé.

Un autre équilibre, visant à doter les hôpitaux de Langres et Chaumont de services parfois analogues en médecine pourrait être satisfaisante. Cependant, nous sommes conscients que cela revient en vérité à poursuivre la situation actuelle. En l'espèce, ce ne sont pas des bâtiments neufs qui changeront les problématiques de fonds. Et c'est pourquoi, en responsabilité, nous ne souhaitons pas soutenir une démarche nous ayant conduit dans une impasse et mettrait en danger la prise en charge des patients. Nous réaffirmons notre volonté que soit véritablement étudiée une solution sur deux sites : l'un à Bourbonne et l'autre à Rolampont.

L'hôpital de Bourbonne était jusqu'à récemment à l'équilibre financier, et sa spécialisation en rééducation fonctionnelle en adéquation avec un projet de territoire.

Par ailleurs, la situation géographique de Bourbonne impose le maintien d'une structure hospitalière de premier recours.

La création d'un établissement hospitalier de grade 2 sur Rolampont semble pouvoir être une solution pérenne permettant d'éviter un taux de fuite trop important vers d'autres CH tout en garantissant des conditions de travail aux équipes médicales et paramédicales de nature à restaurer une attractivité tant chez les patients que chez les professionnels, et cela sans sacrifier l'accès aux soins de près de 50 000 personnes (cela permet de placer la quasi-totalité de la population à moins de 40 minutes d'un établissement de grade 2 minimum, tout en tenant compte du CH de Vesoul ou du CHU Dijon Bourgogne).

Nous souhaitons nous inscrire dans une démarche constructive, en relation avec tous les acteurs de notre territoire, parce qu'appliquer aux maux actuels les mêmes solutions passéistes conduira à des effets analogues que nous sommes censés éradiquer. Nous demandons, de toute urgence, que les services de l'État nous transmettent les données qui lui ont permis d'asseoir une telle décision.

C'est en dépassant une vision communale au profit d'une approche territoriale que nous assurerons une pérennité de l'offre hospitalière. Nous disposons pour cela d'atouts indéniables, que l'engagement du Conseil Départemental de la Haute-Marne, et de la Région Grand Est, pour le volet immobilier ne fait qu'amplifier.

Le service public de la santé ne doit en aucun cas être l'otage de contingences politiques. Le temps des élections passera, la question vitale du service de santé est trop cruciale pour en faire les frais.